



De la prise de conscience à l'action

MÉMOIRE

NUMÉRO 37 | MARS 2025

Les retombées de l'utilisation
de l'outil de dépistage Family
Law DOORS en médiation
familiale au Québec



Ce sommaire de recherche a été préparé par le RAIV (Recherches appliquées, interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles) pour l'Alliance des centres de recherche canadiens sur la violence basée sur le genre.

Le RAIV est situé au Pavillon Charles-De Koninck de l'Université Laval, Québec, Québec, Canada, sur des terres faisant partie du territoire traditionnel non cédé des Hurons-Wendats.

CITATION SUGGÉRÉE

Godbout, E., Poitras, K. et Smedslund, K., *Les retombées de l'utilisation de l'outil de dépistage Family Law DOORS en médiation familiale au Québec*, Violence familiale et droit de la famille, Mémoire 37, Québec, Québec, 2025. ISBN [978-1-998746-05-7](https://doi.org/10.1007/978-1-998746-05-7)

CONCEPTION

Ravinder Hans, assistante de rédaction au Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants

TRADUCTION

Alison McGain

DITES-NOUS CE QUE VOUS PENSEZ DU PRÉSENT DOCUMENT

Cliquez sur le lien suivant pour faire des commentaires sur le présent document ou suggérer des ressources : https://uwo.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_bQPgoQ57z58PpC6

DITES-NOUS CE QUE VOUS PENSEZ DU PRÉSENT DOCUMENT

<http://eepurl.com/hp7bXT>



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

Les retombées de l'utilisation de l'outil de dépistage Family Law DOORS en médiation familiale au Québec

INTRODUCTION

La médiation familiale est un service destiné aux parents à la suite de la séparation dans le but de faciliter la résolution de différends et l'atteinte d'ententes entre les parents. Les personnes médiatrices familiales (PM) occupent une position centrale dans les services visant à faciliter l'obtention de ces ententes. De fait, près de la moitié des parents québécois récemment séparés ont fait appel à ce service (Poitras et al., 2023). La grande majorité de ces parents font face à des défis transitoires, mais certains éprouvent des difficultés plus significatives et persistantes (par exemple, des problèmes de santé mentale, des difficultés sur le plan de la parentalité, des difficultés d'adaptation chez les enfants), certaines difficultés compromettant la sécurité des individus comme la violence conjugale (VC) et la maltraitance des enfants (Ferraro et al., 2024; Godbout et al., 2023; Perona et al., 2023; Raley & Sweeney, 2020). C'est dans cette perspective que l'outil Family Law DOORS (**D**etection **O**f **O**verall **R**isks **S**creen) (McIntosh & Ralfs, 2012) a été développé et mis en place en Australie, soit dans le but de réaliser un dépistage universel et systématique au sein d'une large population pouvant présenter une diversité de risques de nature et sévérité variées, et ce, dans un contexte de séparation parentale (Lee, Ralfs, Booth, & McIntosh, 2021). Puisqu'elle est offerte à un grand nombre de personnes durant la période charnière de la séparation, la médiation familiale, telle qu'elle est pratiquée au Québec, offre une opportunité pour dépister ces risques et prévenir leur dégradation. Ce projet vise ainsi à évaluer les retombées de l'utilisation du Family Law DOORS dans la pratique des PM au Québec. Ce projet est une initiative du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) qui désire renouveler les méthodes de dépistage des PM et qui a été soutenue par le ministère de la Justice du Québec (voir Godbout et al., 2024 pour le rapport de recherche complet). Il s'agit plus largement d'un projet qui s'inscrit dans la mouvance visant une meilleure prise en compte des enjeux de violence conjugale et familiale au sein du droit de la famille et des services psychosociaux et juridiques qui y sont associés (Gouvernement du Canada, 2024 ; Assemblée nationale du Québec, 2022 ; Assemblée nationale du Québec, 2022).

I – L'OUTIL DOORS : PARTICULARITÉS ET CONTEXTES D'UTILISATION

Créé pour les professionnel.le.s qui se trouvent à différents niveaux du système de justice familiale (avocat.e.s familialistes, PM, personnes intervenant dans le domaine psychosocial), l'outil DOORS vise à repérer de manière systématique et standardisée divers risques liés à la sécurité et au bien-être des familles et à proposer des réponses (ex. adaptation du processus de médiation) et des références à des services qui sont appropriés aux caractéristiques particulières de chacun des dossiers. Cet outil s'appuie sur des recherches qui ont permis de rendre compte des éléments liés à quatre grandes menaces pour la sécurité : le familicide, le suicide, la violence conjugale et familiale, la maltraitance envers les enfants. Ces événements se produisent rarement sans préavis ou conditions préalables, il est donc nécessaire de prendre en considération divers enjeux lors du dépistage (l'outil repose sur une analyse systémique des risques présents à la fois dans l'historique de la famille et dans la période actuelle) (McIntosh & Ralfs, 2012). Cet outil n'est pas spécifiquement conçu pour dépister la violence conjugale, mais plutôt pour prendre en compte de manière globale le bien-être des adultes et des enfants de même que leur sécurité (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Composantes de l’outil DOORS

		Objectif :	Domaines de risque:
Porte 1 Dépistage	Dépistage universel et auto-rapporté par chaque parent	Cibler les risques pouvant être présents dans la situation familiale	<ol style="list-style-type: none"> 1. la culture et la religion du parent 2. les éléments entourant la séparation 3. la gestion du conflit avec l’autre parent 4. l’adaptation psychologique du parent 5. les impressions du parent sur l’adaptation psychologique de l’autre parent 6. l’adaptation de l’enfant : a) bébé ou bambin ou b) enfant d’âge scolaire 7. la parentalité 8. la sécurité des enfants 9. la sécurité des adultes : a) sécurité du parent, b) comportements sécuritaires du parent 10. les autres stressseurs
Porte 2 Dépistage	Questions ouvertes associées aux risques dépistés dans la Porte 1	Approfondir la compréhension des risques	
Porte 3 Évaluation	Références à la littérature, et à des outils spécialisés complémentaires (ex. MASIC, Holtzworth-Munroe et al., 2010). Guide pour l’analyse et le référencement	Guider la réponse aux risques et soutenir une intervention sécuritaire et adaptée	

L’outil DOORS fait partie d’un ensemble d’outils de dépistage et d’évaluation du risque. À cet égard, une recension des écrits menée par Cross et al. (2018) a révélé l’existence de 86 outils de dépistage de la violence conjugale, dont 11 sont destinés à une utilisation en lien avec le droit familial et 12, à une utilisation dans un contexte de médiation familiale. Parmi tous les outils identifiés, certains sont élaborés pour que seul l’un des partenaires intimes y réponde, souvent la personne victime des violences. Certains prennent en considération diverses formes de violence, tandis que d’autres se concentrent sur la gravité et l’intensité des violences subies. Les grands constats de Cross et al. (2018) sont également à l’effet que les outils conçus pour les professionnel.le.s du droit familial se concentrent principalement sur la violence physique et peuvent omettre les autres formes de violence, notamment le contrôle coercitif. En outre, ils négligent souvent la possibilité d’une comorbidité à la violence conjugale et familiale (par exemple, problème de santé mentale ou de consommation). Dans l’ensemble, ils tiennent peu compte des éléments sociaux et contextuels (par exemple, l’importance de la religion et du soutien social) et proposent ainsi une définition limitée du concept de risque. En outre, certains ne permettent pas d’effectuer un dépistage tant chez les victimes que chez les auteurs de violence conjugale. Enfin, il est nécessaire de suivre une formation approfondie pour utiliser certains outils. L’outil DOORS permet de pallier la plupart de ces limites, ce qui en fait une option intéressante pour un service destiné à une population large, caractérisée par une grande diversité de risques et de contextes de vie. De plus, l’outil offre la possibilité de réaliser une évaluation globale de la situation familiale en ciblant les enjeux spécifiques au processus de séparation (par exemple, l’adaptation à la séparation, la perception des arrangements parentaux, le stress lié au partage des biens ou au paiement de la pension alimentaire pour les enfants).

Deux études de validation réalisées en Australie auprès de 660 parents séparés (dont 181 paires de parents) (McIntosh, Wells, & Lee, 2016) et 5 429 parents séparés (dont 1 642 paires de parents) (Wells, Lee, Li, Tan, McIntosh, 2018) ont démontré que l'outil présente une solide cohérence interne de même qu'une bonne validité convergente avec divers critères externes, tels que les interventions policières ou judiciaires passées, ainsi que les signalements en protection de la jeunesse. Cependant, cet outil comporte certaines limites, comme le manque de questions se concentrant exclusivement sur la violence conjugale et la difficulté de documenter la manière dont les intervenant.e.s appliquent les Portes 2 et 3. De plus, tous les items portant sur la violence conjugale ne se concentrent pas sur des comportements violents spécifiques (Rossi et al., 2024). Les professionnel.le.s peuvent vivre certains défis lors de l'utilisation de l'outil (ex. temps nécessaire pour passer l'outil, inquiétudes que les professionnel.le.s se basent trop sur l'outil au prix de leur jugement professionnel), même si l'expérience australienne révèle que les bénéfices semblent l'emporter sur ceux-ci (Kaspiew et al. 2015; Lee et al., 2021).

II- ENJEUX SOULEVÉS LORS DE LA PRATIQUE DE MÉDIATION FAMILIALE EN PRÉSENCE DE VC

Bien que l'outil DOORS soit généraliste, il se penche sur différents facteurs liés à la VC, ce qui apparaît crucial à un dépistage adéquat en médiation familiale. En effet, la rupture est une période à haut risque en matière de VC. Selon Conroy (2021), environ 45% des victimes qui ont participé à l'Enquête sociale générale de 2014 sur la VC ont déclaré que la violence subie était associée à la séparation et qu'elle s'est produite six mois après la séparation dans 38% des cas. En réalité, il existe un risque de violence neuf fois plus élevé pour les femmes séparées ou divorcées que pour les femmes mariées (Brownridge et al., 2008). Les victimes sont exposées à des risques accrus en raison du contexte de séparation (Statistique Canada, 2016) et environ 49% des personnes victimes de violence conjugale déclarent que la gravité de la violence a augmenté après la séparation. Les pratiques de médiation familiale doivent absolument inclure l'identification de la dynamique de contrôle et de pouvoir dans la relation, car cela permet de mieux comprendre le contexte, la portée et la dangerosité de la violence (Beck & Raghavan, 2010). Le contrôle coercitif est un terme de plus en plus utilisé pour décrire ce genre de dynamique (Stark, 2007). Les victimes de contrôle coercitif peuvent ressentir un sentiment de risque dans le cadre de processus de médiation, car elles peuvent se sentir contraintes de conclure un accord non désiré (Putz, Ballard, Arany, Applegate, & Holtzworth, 2012 ; Tishler, Bartholomae, Katz, & Landry-Meyer, 2004). On sait que la pratique éthique en médiation familiale repose sur l'équilibre des forces, la capacité de négocier d'égal à égal et le consentement libre et éclairé des parties, et que ces principes sont fragilisés voire annihilés par une dynamique de violence conjugale.

Du point de vue de la sécurité, si la médiation familiale se déroule de manière habituelle (les deux parties s'assoient ensemble dans le bureau de la PM), le risque d'abus pendant et après la rencontre est élevé en raison d'un accès plus étendu de l'agresseur à la victime. La victime, quant à elle, pourrait être plus susceptible de donner son accord pour la médiation en espérant que cela permette de faire cesser les violences et peut également craindre des conséquences néfastes si elle refuse de commencer le processus de médiation familiale (Cresson, 2002). Ainsi, étant donné qu'elle n'a pas une part égale de pouvoir dans la relation, la victime pourrait accepter des conditions qui ne lui soient pas bénéfiques ou qui mettent sa sécurité en danger, soit sous la contrainte, soit dans le but de clore le processus de médiation rapidement (Johnson et al., 2005). En général, les questions posées en médiation ne sont pas suffisantes pour dépister correctement la violence conjugale, même si elles sont générales (c'est-à-dire ne portent pas sur des domaines et des comportements spécifiques) (Beck et al. 2009 ; Holtzworth-Munroe, Beck, & Applegate, 2010).

Par ailleurs, des recherches (Beck et al., 2009; Johnson et al., 2005; Putz et al., 2012) indiquent que la violence n'a pas ou peu d'impact sur le contenu des accords conclus en médiation (par exemple, le partage du temps entre les parents, l'entente sur la gestion des désaccords futurs, les mesures prises pour éviter que les parents se rencontrent), ce qui est déjà préoccupant. Par conséquent, il est essentiel que l'utilisation d'un outil de dépistage adéquat soit accompagnée d'une réponse adéquate de la part de la PM.

Au Québec, plusieurs discussions et initiatives ont été menées sur l'adaptation du processus de médiation familiale aux situations de violence conjugale, notamment depuis les 20 à 25 dernières années. En 2008, le Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale a formulé des recommandations pour améliorer la prise en compte de la violence conjugale dans le cadre de la médiation familiale. Ces recommandations incluent notamment l'inclusion d'une section sur la violence conjugale dans le *Guide des normes de pratique en médiation familiale*, l'obligation de connaître deux outils de dépistage de la violence conjugale, la promotion de la formation des médiateurs familiaux sur la VC et la création d'un catalogue de ressources en VC. Une formation approfondie et des outils de dépistage ont été mis à la disposition des PM québécoises (Torkia, 2011), mais des défis persistent en ce qui a trait à l'application systématique des outils de dépistage et à l'adaptation des pratiques (Riendeau, 2012). Plus récemment, le rapport *Rebâtir la confiance* du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale (2021) a mis au jour le besoin de mieux outiller les PM dans le dépistage et la prise en charge de ces dossiers en s'appuyant sur le témoignage de plusieurs personnes observatrices dans différents milieux de pratique. De plus, le second rapport du *Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale* qui ciblait différents professionnel.le.s oeuvrant auprès des familles, dont les PM, mentionne qu'une formation accrue devrait leur être offerte sur les notions de contrôle coercitif, de violence conjugale post-séparation et de conflits de séparation (Bureau du Coroner, 2022). En outre, ce même comité suggérait que les PM soient formées sur l'exposition des enfants à la violence conjugale, les changements législatifs récents mettant de l'avant la prise en compte de la violence conjugale (par ex., les modifications apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse* faisant de l'exposition à la violence conjugale un motif de compromission distinct) et les éléments représentant un risque d'homicide, tels que les différends concernant la garde des enfants.

III- PROJET DE RECHERCHE MENÉ AU QUÉBEC

1. Visées du projet

Pour rappel, ce projet permettant de tester l'outil DOORS au Québec découle de la volonté du *Comité se penchant sur la prévention de la violence* du COAMF d'améliorer les pratiques et d'offrir aux PM un outil adapté qui peut s'appliquer à leurs pratiques permettant le dépistage et la prévention des risques chez les familles rencontrées en médiation. L'objectif est de permettre aux professionnel.le.s d'agir de manière sécuritaire et référer les parents aux ressources adaptées.

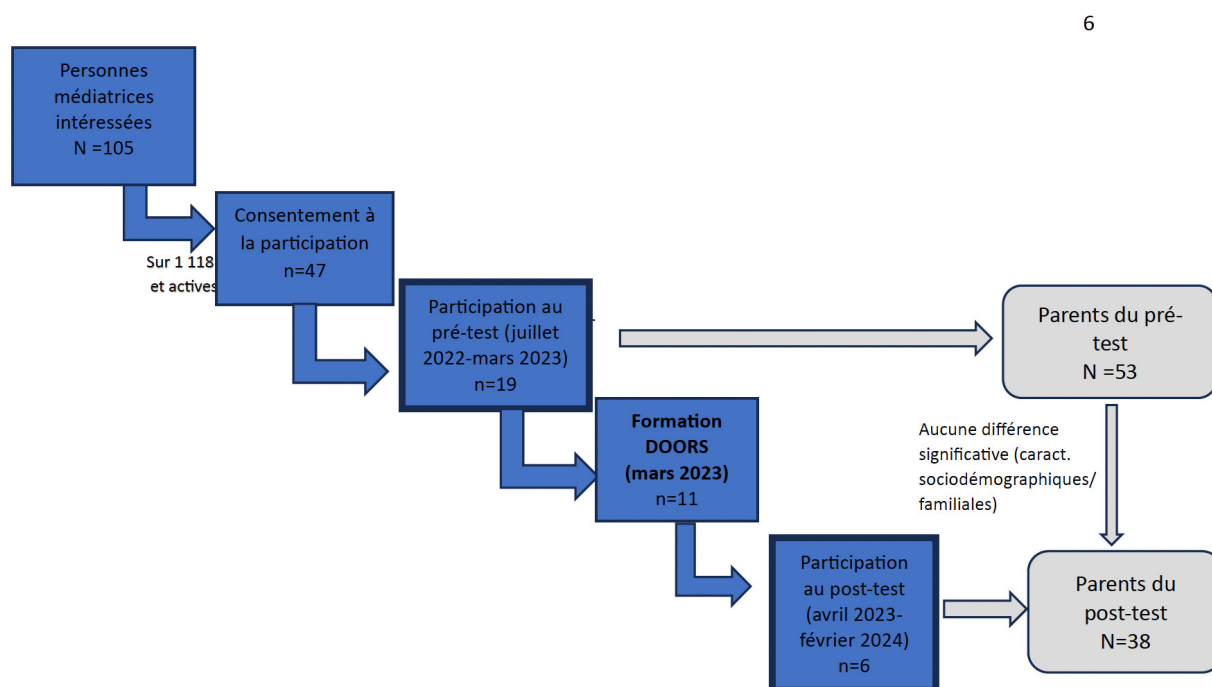
Il importe de prendre en considération le contexte spécifique à l'utilisation de l'outil au Québec, étant donné que les PM québécoises ne travaillent pas ou peu en équipe ni dans des établissements offrant d'autres types de services aux familles comme c'est le cas au sein de RASA Australia où l'outil a été développé et où il est largement employé. Il est nécessaire ainsi d'évaluer l'application de l'outil dans la pratique quotidienne des PM au Québec dans sa version française (à noter que la traduction de l'outil a été révisée par des experts du domaine du droit familial, mais n'a pas fait l'objet d'une validation formelle).

Les objectifs de cette étude sont de : 1) documenter le profil de risque à la sécurité et au bien-être de l'ensemble des parents participant à la médiation familiale, 2) mesurer certains effets de la mise en oeuvre de l'outil à l'aide d'une comparaison pré-test post-test (sur les mesures de sécurité mises en place, le niveau de satisfaction du besoin des parents, le sentiment de sécurité en médiation familiale, le niveau de confiance des parents par rapport à l'équité du processus et les références à des ressources) et 3) évaluer certains aspects de son implantation, tels que la réception et la perception de l'outil par les PM, les changements à court et moyen termes qu'il a engendrés dans leur pratique et les aspects qui pourraient être améliorés à l'avenir.

2. Méthodologie

La figure 1 ci-dessous résume le processus de recrutement des PM et des parents qui entamaient un processus de médiation familiale. Il est à noter que les PM ont été recrutées par le biais de l'envoi de courriels ciblés (à l'aide des bottins des six ordres professionnels qui régissent la pratique des PM au Québec), d'annonces effectuées sur les réseaux sociaux (ex. page Facebook du ministère de la Justice du Québec) et d'une publicité à même les infolettres des différents ordres professionnels. Les parents ont été recrutés par le biais des PM participantes selon une procédure précise. Les parents séparés visés par la présente étude devaient avoir au moins un enfant à charge en commun et débiter une première médiation familiale ou encore procéder à la révision d'une entente ou d'un jugement.

Figure 1. Processus de recrutement des PM et des parents du projet DOORS et échantillons formés



Le tableau 1 ci-dessous résume les objectifs de la recherche mis en lien avec l'échantillon mobilisé, les mesures et les procédures mise en place.

Tableau 1 : Objectifs de l'étude et leurs échantillons et procédures correspondants

Objectif	Échantillon	Mesures et procédures
Décrire le profil des parents qui ont participé au projet de recherche, au plan des risques à leur sécurité et à leur bien-être et d'explorer les associations entre ce profil et leur sentiment de sécurité en médiation familiale.	Échantillon total des parents ayant participé au pré-test et au post-test (N=91)	Questionnaire comprenant : La Porte 1 du DOORS Les caractéristiques sociodémographiques et familiales Les questions sur leur perception des mesures de sécurité mises en place, leur niveau de satisfaction de leur besoin, leur sentiment de sécurité en médiation familiale, leur niveau de confiance par rapport à l'équité du processus et les références qu'ils auraient souhaité obtenir pour des ressources d'aide sans les avoir obtenues.
Mesurer les changements dans les pratiques qui peuvent être associés à l'introduction de l'outil DOORS, et ce par le biais du point de vue des parents qui débutent un processus de médiation familiale	Comparaison des parents participant au pré-test (n=53) et au post-test (n=38)	Ce questionnaire a été transmis en ligne après la première séance de médiation prévue à l'horaire de la PM.
Documenter le point de vue des PM afin de décrire quels sont ses avantages perçus, ses inconvénients et ainsi comprendre ce qui facilite ou fait obstacle à son implantation dans la pratique.	PM formées à DOORS et qui l'utilisent activement au post-test (n=7) PM formées à DOORS, mais qui n'ont pu l'utiliser (n=3)	Groupes de discussion

3. Résultats

Profil des parents ayant participé à l'étude

En général, les parents qui ont participé à l'étude se montrent bien adaptés à la séparation, mais 14,3% d'entre eux rapportent tout de même au moins un indicateur d'adaptation psychologique plus difficile. De plus, une portion significative des participant.e.s à l'étude expriment des

inquiétudes concernant l'adaptation à la séparation de leur ancien conjoint : 17,6 % des parents déclarent percevoir un niveau très faible d'adaptation à la séparation de ce dernier. Par ailleurs, la majorité des parents déclarent ressentir de l'hostilité ou de la haine envers leur conjoint (14,3 % fréquemment ; 42,9 % parfois). Au moins un parent sur cinq signale une manifestation de violence conjugale subie au cours des 12 derniers mois. Aussi, sur le plan des risques imminents à la sécurité (items portant sur la peur de l'ex-partenaire, le contrôle, les problèmes de consommation de l'ex-partenaire, l'accessibilité d'une arme, les menaces à la sécurité, la traque et l'escalade de la violence), il apparaît que 17 (18,68%) parents cumulent entre 2 et 7 de ces facteurs de risque et 6 (6,59%) présentent un cumulatif de quatre facteurs de risque ou plus, indiquant qu'une frange des parents devrait faire l'objet de mesures de sécurité soutenues.

Potentiel préventif de DOORS

Les résultats obtenus indiquent que la formation DOORS accroît les probabilités qu'une PM recoure à des mesures de sécurité pendant la médiation familiale du point de vue des parents participants. Selon les analyses statistiques, il ressort cependant que les parents ne font aucune distinction concernant leur niveau de satisfaction des besoins, leur confiance en un processus équitable, leur sentiment de sécurité et le nombre de ressources supplémentaires qu'ils auraient souhaité obtenir, que la PM ait ou non participé à la formation sur DOORS. Cependant, en contrôlant pour le niveau de risque entourant l'adaptation des parents et les enjeux de sécurité, l'effet de la formation à DOORS apparaît de façon plus évidente. De fait, les parents avec un niveau d'adaptation à la séparation faible ou moyen rapportent un sentiment de sécurité plus élevé en médiation familiale lorsque leur PM est formée à l'outil Doors. Cette différence n'est pas significative lorsque le niveau d'adaptation à la séparation est élevé, laissant croire que la formation à DOORS permet de favoriser le sentiment de sécurité seulement lorsque des défis sur le plan de l'adaptation sont rapportés. De la même façon, les participants avec des enjeux de sécurité plus sévères et présents au post-test rapportent un sentiment de sécurité plus élevé, suggérant que la formation à DOORS permet de favoriser le sentiment de sécurité seulement lorsque les enjeux de sécurité rapportés sont préoccupants.

Comment les PM perçoivent l'utilité de l'outil DOORS?

Selon l'ensemble des PM rencontrées lors des groupes de discussion, la détection et la prévention de la violence ainsi que les autres enjeux liés à la sécurité et au bien-être sont des éléments essentiels d'une pratique adéquate en médiation familiale. La plupart des PM mentionnent qu'il serait nécessaire d'uniformiser les pratiques en ce sens et de renforcer la formation sur les aspects psychosociaux de la médiation. Certaines notent toutefois un sentiment de malaise chez les juristes qui utilisent la médiation familiale pour agir sur le plan psychosocial et en matière de prévention. Elles notent également que les réponses légales apportées aux familles qui s'ajoutent aux processus de médiation ou les remplacent sont souvent insatisfaisantes (par ex. coût d'une représentation par avocat si la médiation ne peut avoir lieu).

Selon l'ensemble des PM rencontrées, DOORS apparaît comme un outil complet qui permet de structurer les informations concernant la situation personnelle et familiale des parents. Il constitue également un cadre pour la médiation qui professionnalise le dépistage et prépare les parents à ce processus. En effet, quelques-unes ont constaté que les parents étaient mieux

préparés pour participer à la médiation, et que la confiance des parents était renforcée par l'utilisation de DOORS. Ceci a également permis à certains parents de prendre conscience du sérieux de la démarche de médiation ou d'enjeux interpersonnels, tels que la présence de violence dans leur relation avec leur ancien partenaire. DOORS semble également renforcer la confiance des PM et, d'après elles, diminue le risque d'erreurs et renforce leur aptitude à dépister, en particulier des risques pour la sécurité des personnes victimes de VC.

Les principales difficultés mentionnées par les médiatrices sont les suivantes :

1. l'application de l'outil :
 - a. l'engagement parfois difficile des parents et la nécessité de leur expliquer dans un premier temps le fonctionnement de l'outil et son utilisation (qui peut parfois être en contradiction avec la manière dont les médiatrices organisent leur travail, par ex. lorsque leur adjointe s'occupe des premiers contacts avec les parents).
 - b. la structure de l'outil (la longueur, l'incompréhension, l'opacité de certaines questions, la durée requise pour s'adapter à l'outil pour les PM, la modification de leurs habitudes et pratiques (ex. l'intégration des caucus à leur pratique)).
2. La durée de son utilisation est importante : la passation de la Porte 1 et de son analyse, ainsi que celle de la Porte 2, nécessitent du temps (1h30 en moyenne par dossier) et il est possible que certains parents craignent que ces heures soient ajoutées à celles qui sont remboursées par le programme gouvernemental.

En dépit des difficultés, la majorité des PM interrogées déclarent continuer à utiliser l'outil au-delà du projet de recherche, tandis que d'autres ont indiqué qu'elles ne pourraient pas le faire sans que ces heures supplémentaires soient rémunérées. Pour celles ayant été formées à DOORS, mais qui n'ont pas pu intégrer l'outil à leur pratique (n=3), ces obstacles se sont avérés trop importants pour son intégration à la pratique même si elles reconnaissent de grandes qualités à l'outil.

Face aux difficultés, les solutions suivantes sont suggérées :

- a. Il serait préférable d'utiliser DOORS en pré-médiation, car les heures nécessaires ne seraient donc pas incluses dans les heures prévues dans le programme gouvernemental.
- b. Dans cette optique, il serait préférable que le processus de dépistage soit soumis à un consentement et à des honoraires distincts de celui de la médiation.
- c. Il est nécessaire de rendre obligatoire et standardiser le processus d'utilisation de l'outil (par exemple, en ce qui concerne la formation, les formulaires, etc.).

CONCLUSION

En somme, la formation DOORS semble encourager l'utilisation de mesures de sécurité et semble aussi présenter un potentiel pour sécuriser les parents qui débutent un processus de médiation familiale et qui vivent des enjeux au plan de l'adaptation psychologique et de la sécurité. En effet, l'outil semble permettre aux professionnels d'être vigilants quant aux défis d'adaptation présentés par les parents. De plus, dans les situations familiales où des enjeux de sécurité sévères sont rencontrés ou bien lorsque des défis d'adaptation modérés ou sévères sont présents, la formation à DOORS permettrait de favoriser le sentiment de sécurité rapporté par les parents. Une des limites de cette étude demeure cependant la taille réduite de l'échantillon ayant testé l'outil DOORS. Nous pouvons penser qu'un nombre plus élevé de participant.e.s à la recherche aurait donné des résultats statistiques plus robustes.

Les PM impliquées dans l'étude se distinguaient par un fort engagement dans les services de médiation familiale et étaient d'emblée persuadées des avantages de meilleures pratiques de dépistage. Malgré tout, l'outil DOORS est considéré par ces dernières comme un outil complet et éclairant, permettant un dépistage efficace des difficultés éprouvées par les familles. Malgré cela, des difficultés à l'utilisation de l'outil sont repérées. La principale difficulté réside dans le temps nécessaire à l'utilisation de l'outil dans un contexte où le temps est limité et compté en médiation.

Enfin, étant donné les risques identifiés chez les 91 parents participants et les commentaires exprimés par les PM ayant utilisé DOORS, il nous semble essentiel d'améliorer la qualité des pratiques de dépistage. La sécurité et le bien-être des familles en situation de vulnérabilité doit être une responsabilité partagée entre tous les professionnel.le.s qui les côtoient. Nous espérons que l'utilisation de l'outil DOORS ajoute une maille de plus à ce filet de protection et que des travaux supplémentaires et actions soient prises en ce sens. Ces actions devraient, à notre avis, inclure la formation soutenue des PM, l'uniformisation des pratiques en fonction des principes reconnus en matière de dépistage et des conditions de pratique permettant de les mettre en oeuvre.

References

- Assemblée nationale du Québec (2022). Projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil, <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-2-42-2.html>
- Assemblée nationale du Québec (2022). Projet de loi no 15 (2022, chapitre 11) Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives, https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2022/2022C11F.PDF
- Beck, C. J. A., Walsh, M. E., Ballard, R. H., Holtzworth-Munroe, A., Applegate, A. G., & Putz, J. W. (2010). Divorce mediation with and without legal representation: a focus on intimate partner violence and abuse. *Family court review*, 48(4), 631-645. <http://dx.doi.org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1111/j.1744-1617.2010.01338.x>
- Brownridge, D. A., Chan, K. L., Hiebert-Murphy, D., Ristock, J., Tiwari, A., Leung, W. C., & Santos, S. C. (2008). The elevated risk for non-lethal post-separation violence in Canada: A comparison of separated, divorced, and married women. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(1), 117- 135. <https://doi.org/10.1177/0886260507307914>
- Bureau du Coroner (2022). Agir ensemble pour sauver des vies : deuxième rapport annuel du comité d'examen des décès liés à la violence conjugale. [en ligne]. https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Organisation/Rapport_annuel_comit%C3%A9_violence_conjugale_2022.pdf
- Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale (2021). Rebâtir la confiance. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdncontenu/adm/org/SCF/publications/violences/Rapport-accompagnement-victimesAG-VC.pdf>
- Conroy, S. (2021). La violence conjugale au Canada, 2019. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00016-fra.htm>
- Cresson, G. (2002). [The family at the dawn of the 21st century: development and continuity]. *Archives de Pédiatrie : Organe Officiel de La Société Française de Pédiatrie*, (9)2, 194–196. DOI: 10.1016/s0929-693x(01)00861-2
- Cross, P. C., Crann, S., Mazzuocco, K., & Morton, M. (2018, février). What You Don't Know Can Hurt You: The importance of family violence screening tools for family law practitioners. Department of Justice Canada. <https://justice.gc.ca/eng/rppr/jr/can-peut/can-peut.pdf>
- Ferraro, Anthony J. & Reed-Fitzke, Kayla & Petren, Raymond E. & Oehme, Karen & Perko, Ann, (2024). Long Reaching Impacts of Childhood Trauma on the Efficacy of Divorce Education Programming, OSF Preprints e4q6x, Center for Open Science.

Godbout, E., Poitras, K., Baude, A., Normandin, G., Quirion, N., Marois, A. et Bélanger, V., avec la collaboration du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (2024). Dépistage des risques chez les familles séparées : étude de l'implantation et du potentiel préventif de l'outil de dépistage Family Law DOORS chez les médiateurs familiaux et les médiatrices familiales. Déposé à Direction du soutien aux orientations, des affaires législatives et de la refonte, ministère de la Justice du Québec

Godbout, E., Turbide, C., Poitras, K., Larouche, K., Baude, A., Cyr, F., & Roy, D. (2023). Les conflits sévères de séparation : comment les définir et examiner leur répartition chez les parents québécois récemment séparés? Dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, E. Godbout, A. Baude, & S. Lévesque, *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments* (pp. 411- 438). Presses de l'Université Laval.

Gouvernement du Canada (2024). Modifications à la *Loi sur le divorce* expliquées, <https://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/educateurs-educators.html>

Holtzworth-Munroe, A., Beck, C. J. A., & Applegate, A. G. (2010). The Mediator's Assessment of Safety Issues and Concerns (MASIC): A screening interview for intimate partner violence and abuse available in the public domain. *Family Court Review*, 48(4), 646-662. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1111/j.1744-1617.2010.001339.x>

Holtzworth-Munroe, A., Beck, C. J., Applegate, A. G., Adams, J. M., Rossi, F. S., Jiang, L. J., Tomlinson, C. S., & Hale, D. F. (2021a). Intimate partner violence (IPV) and family dispute resolution: A randomized controlled trial comparing shuttle mediation, videoconferencing mediation, and litigation. *Psychology, Public Policy, and Law*, 27(1), 45–64. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1037/law0000278>

Holtzworth-Munroe, A., Applegate, A. G., Beck, C. J., Rossi, F. S., Adams, J. M., Jiang, L. J., Tomlinson, C. S., & Hale, D. F. (2021b). Intimate partner violence and family dispute resolution: 1-year follow-up findings from a randomized controlled trial comparing shuttle mediation, videoconferencing mediation, and litigation. *Psychology, public policy, and law*, 27(4), 581-596. <https://doi.org/10.1037/law0000309>

Johnson, N. E., Saccuzzo, D. P., & Koen, W. J. (2005). Child Custody Mediation in Cases of Domestic Violence: Empirical Evidence of a Failure to Protect. *Violence Against Women*, 11(8), 1022–1053. <https://doi.org/10.1177/1077801205278043>

Kaspiew, R., Carson, R., Dunstan, J., De Maio, J., Moore, S., Moloney, L., Smart, D., Qu, L., Coulson, M., & Taytonet, S. (2015). *Experiences of Separated Parents Study*, Melbourne: Australian Institute of Family Studies. https://aifs.gov.au/sites/default/files/efva-esps_0_0.pdf

Lee, J., Ralfs, C., Booth, A., & McIntosh, J. (2021). Practicing best practice: A 10-year retrospective on universal risk screening in a mediation and counseling organization. *Family Court Review*, 59(4), 697-709. <https://doi.org/10.1111/fcre.12603>

- McIntosh, J. E., & Ralfs, C. (2012). *The Family Law DOORS : Detection of overall risk screen Handbook*. Australian Government Attorney-General's Department, Canberra
- McIntosh, J. E., Wells, Y., & Lee, J. (2016). Development and validation of the Family Law DOORS. *Psychological Assessment*, 28(11), 1516-1522. DOI:10.1037/pas0000277
- Perona, O., Lessard, G., Saint-Jacques, M.-C., & Turbis, J. (2023). Les violences entre parents après une séparation : qu'en est-il lorsque la coparentalité est dégradée? Dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, E. Godbout, A. Baude, & S. Lévesque, *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments* (pp. 439-455). Presses de l'Université Laval.
- Putz, J. W., Ballard, R. H., Arany, J. G., Applegate, A. G., & Holtzworth, M. A. (2012). Comparing the Mediation Agreements of Families with and without a History of Intimate Partner Violence. *Family Court Review*, 50(3), 413–428. <https://doi.org/biblioproxy.uqtr.ca/10.1111/j.1744-1617.2012.01457.x>
- Raley, R. K., & Sweeney, M. M. (2020). Divorce, repartnering, and stepfamilies: A decade in review. *Journal of Marriage and Family*, 82(1), 81-99. <https://doi.org/10.1111/jomf.12651>
- Riendeau, L. (2012). Dépister la violence conjugale en médiation familiale : le défi de la sécurité. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(1), 157-165. <https://doi.org/10.7202/1017388ar>
- Statistique Canada. (2016, 21 janvier). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/dailyquotidien/160121/dq160121b-fra.pdf>
- Tishler, C. L., Bartholomae, S., Katz, B. L., & Landry-Meyer, L. (2004). Is domestic violence relevant? An exploratory analysis of couples referred for mediation in family court. *Journal of Interpersonal Violence*, 19(9), 1042-1062. <https://doi.org/10.1177/0886260504268003>
- Torkia, M. (2011). *Projet-pilote d'identification et de suivi adapté des situations de violence conjugale en médiation familiale, rapport final présenté à l'AMFQ et le COAMF*. <http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/autres/mediation-familialeviolence.pdf>
- Wells, Y., Lee, J., Li, X., Tan, E., S., & McIntosh, J. E. (2018). Re-examination of the Family Law Detection of Overall Risk Screen (FL-DOORS): Establishing fitness for purpose. *Psychological Assessment*, 30(8), 1121-1126. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1037/pas0000581>